

Avertisseur de monoxyde de carbone

Le règlement municipal exige la présence d'un avertisseur de monoxyde de carbone certifié, dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.



Repérez les sources d'intoxication dans votre résidence

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel. Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles. Ce gaz peut provenir de:

- Vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, foyer ou chaufferette
- Vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.)
- Votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice). Même si une utilisation normale de ces appareils ne présente pas de danger, une intoxication au monoxyde de carbone peut se produire si les appareils fonctionnent mal ou encore s'ils sont utilisés dans un endroit mal ventilé.

Prévenez le pire avec un avertisseur de CO

Un détecteur de CO ressemble à un détecteur de fumée. Il fonctionne de la même façon, avec une pile ou branché au réseau électrique, et peut être acheté à peu de frais dans une quincaillerie. Ce dispositif de sécurité est conçu pour émettre un signal d'alarme lorsqu'il déce la présence de ce gaz nocif dans une concentration menaçante pour la santé. Pour savoir où et comment installer votre avertisseur de CO, vous devez vous référer aux instructions du fabricant.

Attention! - Un avertisseur de fumée classique ne détecte pas la présence de monoxyde de carbone.

Symptômes d'une intoxication au CO

Les symptômes d'intoxication au CO ressemble aux symptômes d'une grippe, d'une intoxication alimentaire ou d'une gastroentérite:

- Maux de tête persistants;
- Tension au front et aux tempes;
- Picotements ou rougissements des yeux;
- Sensation de fatigue et de faiblesse;
- Étourdissements, vomissements;
- Perte de contrôle musculaire.

Si d'autres occupants ou vous ressentez ces malaises, déplacez-vous rapidement vers une zone aérée et vérifiez votre état. Si les symptômes persistent, trouvez de l'aide médicale et mentionnez que vous pouvez avoir été exposé au CO. Une grave intoxication peut entraîner la mort en quelques minutes.

Intoxication au CO: pas de temps à perdre

Si votre avertisseur s'active ou si vous ressentez les symptômes d'une intoxication:

- Faites évacuer immédiatement l'endroit où se trouve l'appareil.
- Laissez les portes ouvertes afin de ventiler complètement l'endroit.
- Fermez, si possible, l'alimentation en gaz.
- Communiquez avec le service d'incendie de votre localité ou composez le 9-1-1 et signalez au répondant la présence de CO dans votre domicile.
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un expert (par exemple: le personnel qualifié du service d'incendie ou votre distributeur de gaz).
- Avant d'utiliser l'appareil à nouveau, faites appel à un distributeur de propane, à un entrepreneur spécialisé en propane ou à toute autre personne possédant un certificat de qualification en matière de gaz. Cette personne pourra procéder aux ajustements nécessaires à une bonne combustion avant de rétablir l'alimentation en gaz à l'appareil.